

La fruitière de Fontgillarde

État des recherches en cours en septembre 2021

Yves Guérin, trésorier de « Les Fountgillencs »

06 70 27 99 99 / yves.guerin@free.fr

TRAVAUX EN COURS :

1/ documents d'archives

- 7 P 967 -Molines-en-Queyras.- Construction d'une fruitière à Fontgillarde avec convention de vente du bâtiment (1892, 1898)
- 7 P 968 - Molines-en-Queyras.- Réparation à la fruitière de Fontgillarde (1924-1926)

2/ repérage des personnes ayant exercé la fonction de fromager à Fontgillarde selon les recensements

3/ essai de localisation de ces personnes sur le village de Fontgillarde

PREMIERS ELEMENTS D'INFORMATION

Le 7 août 1892, Garcin Pierre vend à François Roulph, adjoint à Fontgillarde, et Vasserot André, agissant comme délégués de la société de la Fruitière en vertu d'une autorisation en Assemblée générale le 7 août 1892, une maison ayant pour confrants au Levant Vasserot Pierre, au Couchant Roux André, au midi le chemin du village, pour le prix de quatorze cent francs.

Le 24 mars 1898, l'Inspecteur de la Direction des Forêts (Gap) dans un rapport indique que le village de Fontgillarde a très peu de ressources en dehors de 200 vaches laitières possédées par 46 ménages. Le lait produit journallement 1000 à 1200 litres est converti en fromage dit « Petit bleu » que chaque ménage fabrique séparément. Le rapport préconise de subventionner à hauteur de 10 000 francs la construction d'un chalet fruitière sous condition pour les habitants de Fontgillarde, de 1°/ céder à la commune de Molines en Queyras, section de Fontgillarde, le sol sur lequel sera édifié le chalet fruitière qui deviendrait la propriété, à titre communal, section de Fontgillarde. 2°/ de niveler le sol et d'amener à pied d'œuvre les matériaux nécessaires (pierre à bâtir, sable, bois de mélèze).

Le 29 mars un devis descriptif et estimatif est établi, il est visé par l'administration le 28 mai 1898 (une copie figure sur le nuage), malheureusement les archives départementales ne disposent pas du plan qui constituait le dossier de demande de subvention.

Par décision ministérielle, une subvention de 10 000 francs est accordée le 14 mai 1898 à la commune de Molines-en-Queyras, section de Fontgillarde pour la construction d'un chalet fruitière.

La première condition d'attribution de la subvention est difficile à réaliser car les habitants de Fontgillarde doivent céder à la commune de Molines, section de Fontgillarde le sol de la construction. Ces questions juridiques semblent trouver une solution.

Et le 17 juin 1898, devant Me Simon Puy, notaire à Château Ville Vieille, 28 propriétaires de Fontgillarde, ou leurs ayants droit procèdent à la vente des parcelles 439 et 440 section F du cadastre qu'ils possédaient indivisément entre eux depuis plusieurs années, ils l'avaient acquis du sieur Pierre Garcin suivant convention enregistrée à Aiguilles le 31 août 1892 (f°36 N° 138). Selon les clauses et conditions de la vente le bien deviendra la propriété exclusive du village de Fontgillarde qui se propose d'édifier sur le sol une fruitière à l'aide d'une subvention de l'État. Le village de Fontgillarde rentrera donc de suite en jouissance du dit immeuble aux charges de droit. Cette vente a été faite et consentie entre les parties moyennant la somme totale de quatre cents francs que les vendeurs chacun en droit ici reconnaissent avoir reçu de M. le Maire qui a fait le paiement au nom du village de Fontgillarde et avec des deniers qui lui ont été confiés à cet effet par tous les habitants. L'acquéreur est Jean Eyméoud, agissant comme Maire de Molines en Queyras pour la section de Fontgillarde. La vente est suivie de la délibération du conseil municipal autorisant le Maire à signer ainsi que d'un engagement à rembourser la subvention en cas de non-exécution signé du Maire et de l'adjoint de Fontgillarde.

Les autres conditions de fournir les matériaux nécessaires par les habitants sont aussi source de difficultés comme de savoir qui doit « cribler et laver » le gravier, les habitants ou l'entrepreneur à une période où les habitants sont bien pris par les travaux agricoles.

Les fouilles démarrent le 9 juillet 1898. On ne dispose pas des dates de fin de chantier et de réception des travaux.

En 1924, suite à l'incendie qui a détruit une partie du village, il faut reconstruire la fruitière. Un devis (disponible sur le nuage) est établi en 1924. Les travaux sont effectués en 1925, la réception a lieu le 11 mai 1926. Une subvention de 6800 francs est allouée.

Il n'est pas encore possible de déterminer qui a travaillé comme fromager (ou fromagère) à la fruitière dès sa mise en route.

D'après les recensements entre 1891 et 1921, il est possible d'identifier les personnes de Fontgillarde qui exerçaient la profession de fromager (de façon exclusive, car la plupart des habitants devaient participer à la confection de fromages et particulièrement les femmes).

En 1891 : Suzanne Garcin, 26 ans, fruitière

En 1896 : Suzanne Roux, 26 ans, fruitière et sa sœur Elisabeth, 18 ans, fruitière.

En 1901 : Angélique Martin, 21 ans, fabricant de fromage (maison 13) et Anne Mathieu, 37 ans, fabricant de fromage et sa fille Louise Isnel, 7 ans (maison 39)¹

En 1906 : Julie Blondel, 22 ans, fabricant de fromages, employeur : Brun et Gravier

En 1911 : Julie Blondel, 28 ans, ouvrière fromagère, employeur Gravier Laiterie Briançon

¹ Pour le moment on ne sait pas si l'une d'elles habitait la fruitière. Investigations en cours.

En 1921 : Marguerite Bonnet, 36 ans, fruitière, maison 13 (avec son époux Pierre Bonnet et leurs deux enfants) et Marguerite Isnel, 31 ans, ouvrière en fromages, employeur : Vasserot.

En 1926 : Vidamer Emile, 53 ans, né à Taleyres (??) en Suisse, chef ouvrier fromager, maison Gravier et Michel Henri, 62 ans , né à Bienz (sans doute Brienz) (Suisse), chef ouvrier fromager, maison Gravier. Ils habitaient la fruitière car leurs voisins sont Roux André et Vasserot Pierre.

En 1931 : Martinet Simon, 70 ans, né à Château Ville Vieille, fromager, maison Gravier et son épouse Simond Suzanne, 1874, née à Arvieux, fromagère, maison Gravier, habitaient la fruitière.

En 1936 : Pas de fromager à Fontgillarde, la fruitière semble inhabitée.